

# COMMUNE DE NOAILHAC

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Tous les conseillers sont présents, à l'exception suivante :
  - Dominique Antoni, représenté par Christian LASSALLE.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil peut valablement se poursuivre.

Le Maire remercie Monsieur Jean-Christophe Plenert, receveur municipal, de sa présence, comme chaque année à cet exercice important qu'est le vote des CA et BP.

- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Monsieur Emmanuel Marsallon en qualité de secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 février 2018** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'est faite et ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Approbation du Compte-Administratif Budget Principal 2017** : présenté par Monsieur Jacques BOUYGUE, 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

➔ **Section de fonctionnement :**

➤ Dépenses : Il était prévu (Budget + Décisions Modificatives)  
**329 976,49 €** et il a été réalisé **304 688,21 €**

➤ Recettes : Il était prévu **329 976,49 €** et il a été réalisé **341 862,25 €**

➔ **Section d'investissement :**

➤ Dépenses : Il était prévu **1 029 465,02 €** (BP + DM) et il a été réalisé  
**659 934,02 €**

Détail des dépenses de certains articles :

- Article 2088 (création site internet Rando des musées) : 825,00 €

- Article 2112 (achat terrains à La Guille) : 1 776,29 €
- Article 21316 (columbarium, caverne, jardin du souvenir) : 5 136,00 €
- Article 2152 (achat panneaux signalisation) : 992,20 €
- Article 2161 (restauration registre délibérations) : 410,40 €
- Article 2181(Wind Flag salle expo) : 298,80 €
- Article 2182 (remorque) : 813,90 €
- Article 2184 (bancs église, mobilier école) : 10 388,72 €
- Article 2188 : (grilles, enseigne, rampe accès, chauffage et sono église) : 19 712,39 €
- Article 2313 :
  - travaux église tranche ferme et conditionnelle: 332 327,28 €
  - travaux salle expo 2<sup>ème</sup> partie : 6 510,57 €
  - Evier et WC école : 3 177,50 €
  - Accessibilité : 3 611,02 €
- Article 2315 :
  - Voirie du Got : 33 555,90 €
  - Places mairie école : 46 366,65 €
- Article 2316 (Restauration Retable/Tabernacle) : 27 324,00 €

➤ Recettes : Il était prévu **1 029 465,02€** (BP + DM) et il a été réalisé **442 492,43 €**

Détail des recettes de certains articles :

- Article 1321 subvention DRAC église : 68 000,79 €
- Article 1322 subvention Région église : 28 181,38 €
- Article 1323 Conseil Départemental : 84 163,00 €
  - Voirie : 9 410,00 €
  - Église : 68 550,00 €
  - Retable/Tabernacle : 5 544,00 €
  - Cimetière : 488,00 €
  - Registre délibérations : 171,00 €
- Article 1328 autres subventions église :
  - Fondation du patrimoine : 71 748,50 €
- Article 10222 FCTVA : 77 573,18 €
- TLE (taxe locale équipement sur demandes urbanisme) : 746,90 €

En section d'investissement, les restes à réaliser ont été présentés lors de la dernière réunion.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		71 942,73		219 385,02	0	291 327,75
Opération de l'exercice	251 018,21	269 919,52	659 934,69	442 492,43	910 952,90	712 411,95
TOTAUX	251 018,21	341 862,25	659 934,69	661 877,45	910 952,90	1 003 739,70
Résultats de clôture		90 844,04		1 942,76	-	92 786,80
RAR			62 185,67	284 172,00	62 185,67	284 172,00
TOTAUX CUMULÉS	251 018,21	341 862,25	722 120,36	946 049,45	973 138,57	1 287 911,70
Résultats définitifs		90 844,04		223 929,09		314 773,13

Après discussion, le Compte-Administratif est approuvé à l'unanimité des votants.

- **Approbation du Compte de Gestion 2017 Budget Principal** : M. Plenert confirme que le Compte-Administratif est conforme au compte de gestion. Le compte de gestion 2017 du budget principal est approuvé à l'unanimité des votants.

- **Approbation affectation des résultats 2017 Budget Principal :**

<b>Pour mémoire</b>			
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....			71 942,73
- Excédent d'investissement antérieur reporté .....			219 385,02
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017</b>			
- Solde d'exécution de l'exercice .....			-217 442,26
- Solde d'exécution cumulé .....			1 942,76
<b>Restes à réaliser au 31/12/2017</b>			
- Dépenses d'investissement .....			62 185,67
- Recettes d'investissement .....			284 172,00
		Solde	221 986,33
<b>Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2017</b>			
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....			1 942,76
- Rappel du solde des restes à réaliser .....			221 986,33
		Excédent de financt total	223 929,09
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			
- Résultat de l'exercice .....			18 901,31
- Résultat antérieur .....			71 942,73
		<b>Total à affecter</b>	90 844,04
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2017</b>			
<b>A ) EXCÉDENT</b>			
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) .....			
Solde disponible :			
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) .....			90 844,04
<b>B ) DÉFICIT</b>			
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses) .....			

Approbation à l'unanimité des votants.

- **Approbation du Compte Administratif 2017 Budget Assainissement :** Présenté par Monsieur Jacques BOUYGUE, 1<sup>er</sup> Adjoint. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

➔ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : il était prévu 27 697,45 € et il a été réalisé **16 650,17 €**.
- Recettes : il était prévu 27 697,45 € et il a été réalisé **17 627,45 €**

➔ **Section d'investissement :**

- Dépenses : il était prévu 17 040,18 € et il a été réalisé **17 040,18 €**

➤ Recettes : il était prévu 17 040,18 € et il a été réalisé **12 995,68 €**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 064,68	3 869,25		3 869,25	11 064,68
Opération de l'exercice	16 650,17	17 627,45	13 170,93	12 995,68	29 821,10	30 623,13
TOTAUX	16 650,17	28 692,13	17 040,18	12 995,68	33 690,35	41 687,81
Résultats de clôture RAR		12 041,96	4 044,50		-	7 997,46
TOTAUX CUMULÉS	16 650,17	28 692,13	17 040,18	12 995,68	33 690,35	41 687,81
Résultats définitifs		12 041,96	4 044,50			7 997,46

Mis au vote, le Compte-Administratif 2017 Budget Assainissement est adopté à l'unanimité des votants.

- **Approbation du Compte de Gestion 2017 Budget Assainissement** : M. Plénert confirme que le Compte Administratif 2017 du budget assainissement est conforme au compte de gestion.

Mis au vote, le Compte de Gestion 2017 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité des votants.

- **Approbation affectation des résultats 2017 Budget Assainissement :**

<b>Pour mémoire</b>			
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....			11 064,68
- Déficit d'investissement reporté .....			-3 869,25
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017</b>			
- Solde d'exécution de l'exercice .....			-175,25
- Solde d'exécution cumulé .....			-4 044,50
<b>Restes à réaliser au 31/12/2017</b>			
- Dépenses d'investissement .....			
- Recettes d'investissement .....			
		Solde	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2017</b>			
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....			-4 044,50
- Rappel du solde des restes à réaliser .....			
		Besoin de financt	-4 044,50
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			
- Résultat de l'exercice .....			977,28
- Résultat antérieur .....			11 064,68
		<b>Total à affecter</b>	12 041,96
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2017</b>			
<b>A) EXCÉDENT</b>			
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) .....			4 044,50
Solde disponible :			
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) .....			7 997,46
<b>B) DÉFICIT</b>			
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses) .....			

Après discussion, l'affectation des résultats 2017 du budget assainissement est approuvée à l'unanimité des votants.

- **Vote des taux d'imposition 2018** : Le Maire propose de reconduire les taux de 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : **12,35 %**
- Taxe Foncière Bâtie : **20,08 %**
- Taxe Foncière non Bâtie : **72,16 %**

Le produit attendu est de 134 129 €.

La reconduction à l'identique des taux précédents est approuvée à l'unanimité des votants.

- **Vote du Budget Primitif Budget Principal 2018** : voir annexe

Le budget est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 352 237,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 755 660,00 €.

Après discussion, le Budget Primitif Principal 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.

- **Vote du Budget Primitif 2018 Budget Assainissement** : voir annexe

Le budget est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 24 370,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 17 753,00 €

Ce Budget Primitif Assainissement 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.

- **Vote des subventions aux associations** :

Nom Association	Versées en 2017	Vote 2018
Association des Parents d'Élèves Noailhac	200,00	200,00
Société de Chasse de Noailhac	200,00	200,00
Noailhac Intervillages		200,00
Noailhac Mémoire et Patrimoine	200,00	200,00
Gym. Cool	150,00	
Souvenir Français	50,00	50,00
Association Tri Porteur	100,00	100,00
Amicale des Maires du Canton de Meyssac		
Croix Rouge Française section de Meyssac	200,00	200,00
JMF de Meyssac	120,00	120,00
Radio Vicomté à Meyssac	150,00	150,00
Association qui gère les Foires Grasses de Meyssac	50,00	50,00
FNACA	50,00	50,00
SPA à Brive	50,00	50,00
Association AÏCONTIS	100,00	100,00
Un Chemin de St Jacques à Collonges la Rouge		
Association des jeunes agriculteurs de Meyssac comice agri.	50,00	50,00
Divers en fonction des besoins avec délib. CM	580,00	80,00
<b>NMP ( sub. Excep.vide grenier et foire à tout ce qui roule)</b>	100,00	
<b>NMP (sub. Excep.cérémonie du 11 novembre 2018)</b>		300,00
<b>Noailhac Intervillages (sub except intervillages fêtes)</b>		200,00
Conciliateurs justice		50,00
Association FESTHERIA	100,00	100,00
Amicale des sapeurs pompiers de Meyssac	50,00	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>

Le Conseil Municipal, hormis les membres du Bureau de l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine, adopte les propositions pour ce vote.

- **Personnel communal** : modification du tableau des emplois pour avancement de grade de Mme Éhouzou et de Mme Valette qui passent Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le tableau prend également en compte les avancements concernant Monsieur Pomarel (Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe) et de Madame Boyer (Rédacteur Territorial).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal les 24 septembre 2015, 6 juillet 2016, et 14 décembre 2017, le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps non complet à raison de 32 heures par semaine (et heures supplémentaires), avec la création corrélative d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 32 heures par semaine à compter du 17 août 2018 ;
- La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps non complet à raison de 17h30 par semaine, avec la création corrélative d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 17h30 par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps complet, avec la création corrélative d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 17h30 par semaine, avec la création corrélative, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps non complet à raison de 17h30 par semaine.

Le tableau des emplois sera modifié comme suit :

**Filière** : Technique

**Grade** :

**Poste 1** : Adjoint Technique (35h/semaine) - ancien effectif : 1

**Adjoint Technique (35h/semaine) – nouvel effectif : 0**

**Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (35h/semaine) – nouvel effectif : 1**



**Poste 2 :** Adjoint Technique (32h/semaine) – ancien effectif : 1

**Adjoint Technique (32h/semaine) – nouvel effectif : 0**

**Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (32h/semaine) – nouvel effectif : 1**

**Poste 3 :** Adjoint Technique (17h30/semaine) – ancien effectif 1

**Adjoint Technique (17h30/semaine) – nouvel effectif : 0**

**Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (17h30/semaine) – nouvel effectif : 1**

**Filière : Administrative**

**Grade :** Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (17h30/ semaine) – ancien effectif 1

**Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (17h30/ semaine) – nouvel effectif : 0**

**Rédacteur Territorial (17h30 / semaine) – nouvel effectif : 1**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, articles 6411 et 6450.

Approbation à l'unanimité des votants.

- **Questions diverses :**

○ **Élagage :**

- Point sur l'élagage demandé par le Conseil Départemental : le Département vient d'envoyer un nouveau courrier aux personnes concernées avec un nouveau schéma pour la mise en œuvre de l'élagage. Certains conseillers regrettent un défaut d'information ou de compréhension des riverains sur la façon d'élaguer. Plus de concertation avec des professionnels aurait peut-être évité les coupes franches de certains arbres telles qu'elles ont été faites.
- Point sur l'information des propriétaires pour l'élagage le long des voies communales : la commune, doit, elle aussi, demander aux propriétaires riverains de voies communales longeant des lignes téléphoniques, de procéder à l'élagage de leurs arbres. La secrétaire a pratiquement terminé le recensement des propriétaires concernés.

Un courrier accompagné d'un schéma, leur sera envoyé très prochainement.

- Point sur l'adressage : la mairie vient de signer une convention avec La Poste pour l'étude et la réalisation du programme d'adressage. Une réunion publique d'information de la population sera organisée en fin de processus afin de présenter ce qui aura été retenu. Plusieurs communes du canton s'étant regroupées et faisant appel à La Poste, celle-ci a consenti une réduction de 10% du montant de son devis qui s'élève donc pour Noailhac à 5 508 €. L'État et le Conseil Départemental ont été sollicités pour l'obtention d'une subvention. La démarche de dénomination se fera en liaison avec les élus des différents secteurs qui devront vérifier la pertinence des appellations proposées. À l'issue de ce travail préparatoire, c'est le Conseil Municipal qui devra délibérer sur la dénomination de chaque voie et prendre les décisions nécessaires.
- Opération solidaire « assurance complémentaire santé » AXA ; Suite de la discussion commencée au précédent Conseil. Le Maire rappelle que les assurances AXA proposent une opération solidaire d'assurance complémentaire en accordant une réduction pouvant aller jusqu'à 30% sur ses tarifs « complémentaire santé », si la commune accepte d'accompagner l'opération par l'apposition de son cachet sur les enveloppes des courriers qu'AXA adresserait aux habitants de la commune. Certains conseillers ne sont pas du tout favorables à ce projet, trouvant que c'est une opération de démarchage commercial, avec une sorte de parrainage de la commune qui ne rentre pas dans les missions et attributions d'une collectivité territoriale. De plus, la personne en charge de cette opération est un courtier et non un agent AXA. Une majorité des conseillers exprime ainsi son opposition à la démarche présentée. En conséquence, la commune ne donnera pas suite à cette offre (et en informera les représentants d'AXA).
- Communauté de Communes Midi Corrèzien : information sur la gestion des cours d'eau. Un diagnostic des ruisseaux est en cours, conduit sous la responsabilité de Mme Mathilde MAS, dans le cadre d'une mission Gemapi.
- Voirie du Got : point sur la reprise des travaux effectuée par l'entreprise POUZOL. Un doublement de la conduite d'évacuation des eaux du fossé longeant la route vers le ruisseau vient juste d'être réalisé. Un second exutoire via le terrain de Claude Coupé assure désormais l'évacuation complète des eaux du point bas de ce chemin, sans coût supplémentaire pour la commune.
- Avancement des projets PAB, réseau de collecte des eaux pluviales dans le bourg et mise en lumière de l'église : Corrèze Ingénierie doit préparer une actualisation du projet PAB qui va servir de base à l'appel d'offres de

maîtrise d'œuvre. Le CD19 n'a pas encore pris position sur notre demande de subvention sur trois ans. Pour la collecte des eaux pluviales dans le bourg, un appel d'offres vient d'être lancé avec l'assistance de Corrèze Ingénierie. Le projet de mise en lumière de l'extérieur de l'église vient de faire l'objet d'un dossier de demande de subvention de fonds européens (LEADER).

- Programme point à temps 2018 : une réunion de travail est prévue avec Corrèze Ingénierie le 28 mars prochain, pour évaluer les priorités et les coûts pour les sections sélectionnées par le Conseil.
- Salle des fêtes : prêt gratuit aux associations de la commune :  
Le Conseil Municipal a rappelé quelques principes accompagnant le prêt gratuit de la salle des fêtes aux associations de la commune.  
Il est entendu que les associations doivent, au-delà des fondateurs, répondre effectivement à un objet d'ouverture aux habitants, sans but lucratif. Les manifestations payantes doivent être l'exception, et réalisées pour assurer le financement d'autres activités profitant à l'ensemble des membres.  
Le prêt de la salle des fêtes le vendredi ou le week-end ne peut avoir qu'un caractère très exceptionnel, examiné au cas par cas par la mairie. Au surplus, la priorité sera accordée aux locations souscrites par les habitants pour des événements familiaux.  
Comme pour toute location ou prêt, un état des lieux est obligatoire, avec nettoyage et réparation de toute dégradation restant à la charge de l'association bénéficiaire.

Utilisation de la salle des fêtes par l'école : Les élèves de l'école de Noailhac iront faire une séance de sport chaque jeudi matin à partir de la rentrée des vacances de printemps.

- Compteurs LINKY : Le Maire informe l'assemblée qu'une quinzaine de personnes de Noailhac lui ont écrit afin d'attirer l'attention de la commune sur les risques ou inconvénients estimés de ces compteurs. Le Maire a répondu à chaque signataire en rappelant ce qui avait été dit sur ce sujet lors du dernier Conseil (voir CR de la réunion du 07/02/2018).
- Repas des aînés : montant de la participation des personnes non bénéficiaires de ce repas (conjoint ne répondant pas au critère d'âge ou personne non inscrite sur la liste électorale, mais ayant un attachement particulier avec la commune) : la question a été posée de savoir s'il ne fallait pas appliquer une minoration au prix réel du repas. A l'unanimité, le Conseil estime qu'il ne faut pas déroger au principe du paiement du coût effectif.
- Réalisation d'une œuvre d'art au profit de la commune : Emmanuel Marsallon présente au Conseil le projet de réalisation d'un totem décoré qui

pourrait être positionné à proximité du village. Il s'agirait d'une œuvre inspirée du « street art », réalisée à partir de blocs de béton superposés, surmontés de blocs de grès et calcaire. Les blocs béton seraient peints par des artistes spécialisés dans ce type de réalisation, sur la base d'une maquette soumise à notre approbation préalable. Le totem serait haut de 5 à 6 mètres, avec emprise au sol de 80cm par 80cm. Ce genre de projet est déjà agréé dans le cadre de Brive Festival. Il ne coûterait rien à la commune en raison de l'implication des entreprises Marsallon et Lachaud Béton. Le Conseil répond très positivement au principe de cette réalisation, qui pourrait se positionner sur une des entrées du village en bordure de la D38 et sous réserve de vérifier aussi si un accord préalable de l'A.B.F. est nécessaire. Des éléments complémentaires d'information seront prochainement communiqués par Emmanuel Marsallon.

- AGENDA :
  - Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 7 juin 2018 à 20h30